

## Arrêté Municipal N° A.2025.G.555

### **Portant annulation et remplacement de l'arrêté municipal N°2016.G.063 Portant attribution à la SARL « ACCEO TAXI » de l'autorisation d'exploitation de l'aire de stationnement de taxi n° 2- commune de Faverges - Seythenex**

**Le Maire de la commune de Faverges-Seythenex,**

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU** Le Code de la Route, notamment ses articles L 411.1, L 411.6, L 411.8, ses articles R 411.10 à R 411.17, et ses articles R 411.25 à R 411.28 ;
- VU** Le Code de la Voirie routière ;
- VU** La loi n° 82.213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982, par la loi n°83.8 du 07 janvier 1983 ;
- VU** L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les textes subséquents ;
- VU** L'Arrêté Municipal N°2016.G.049 du 08 février 2016 portant réglementation de la circulation et du stationnement des taxis et des véhicules de petite remise ;
- VU** L'Arrêté Municipal N° 2016.G.063 du 18 février 2016 portant autorisation d'exploitation à la SARL « ACCEO TAXI » de l'aire de stationnement de taxi N°2.
- VU** Le changement de véhicule de taxi de Monsieur MEIGNEN Philippe ;
- VU** La carte professionnelle de conducteur de taxi de Monsieur MEIGNEN Philippe N° 503.07 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour l'autorisation de stationnement de taxi N°2 sise sur le parking de la « Soierie », commune de Faverges-Seythenex et attribuée à « ACCEO TAXI », représentée par Monsieur MEIGNEN Philippe.

### ARRÈTE

**ARTICLE 1 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal N°2016.G.063 en date du 18 février 2016, suite au changement de véhicule de l'entreprise de taxi de Monsieur MEIGNEN Philippe.

**ARTICLE 2 :** La SARL « ACCEO TAXI », représentée par Monsieur MEIGNEN Philippe est autorisée à exploiter l'aire de stationnement de taxi N°2.

**ARTICLE 3 :** Cette autorisation de stationnement ne peut être exploitée que par le véhicule immatriculé : **HA – 498 – MK** de marque : **TESLA**, en remplacement du véhicule de marque Mercedes immatriculé BR-076-SY.  
En aucun cas, l'exploitant de la présente autorisation de stationnement ne peut utiliser cet emplacement pour un autre véhicule quel qu'il soit.

Commune



- ARTICLE 4 :** Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.
- ARTICLE 5 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.
- ARTICLE 6 :** La signalisation correspondante sera mise en place par les Services techniques de la commune de Faverges-Seythenex sous le contrôle de la Cheffe des Services Techniques municipaux ou de son représentant.
- ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de Faverges-Seythenex, Monsieur le responsable de Service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faverges-Seythenex, Madame la Responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Haute-Savoie.
- ARTICLE 8 :** Ampliation de cet arrêté sera notifié à la société « ACCEO TAXI ».
- ARTICLE 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de la présente notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble cedex). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail Télerécourse citoyen accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le Maire.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu de la  
télétransmission en Préfecture le : **21 NOV. 2025**  
De la publication le : **21 NOV. 2025**  
Notifié à l'intéressé(e) le : **21 NOV. 2025**

Fait le 12 novembre 2025,  
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,  
L'adjoint délégué,



**Marc BRACHET**

**Destinataires :**

* Gendarmerie	1	* M. Gaillard	1
* Direction Générale des Services	1	* Mme Brassoud	1
* Centre Technique Départemental	1	* M. Vignier	1
* Centre de Secours	1	* Mme Dumont-Thiollière	1
* Services Techniques	1	* Mme Beaumont	1
* Police Municipale	1	* M. Brachet	1
* Affichage-Presse-Communication	1	* Mme Boisson	1
* Registre	1	* M. Portier	1
* CCSLA	1		
* Monsieur Meignen Philippe	1		